



ANIÈRES



Communications de l'Exécutif

Suite à la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2022

Dans sa séance du mardi 15 novembre 2022, le Conseil municipal a traité des points suivants:

Rapport des commissions

- ❖ Mme Nicole IMHOF, présidente de la commission sociale, culture et loisirs, a donné lecture du rapport de la séance du 4 octobre 2022 de la commission.
- ❖ M. Eric WEHRLI, président de la commission des finances, a donné lecture du rapport succinct de la séance du 8 novembre 2022 de la commission.
- ❖ M. Yves GUBELMANN, président de la commission urbanisme et constructions, a donné lecture du rapport succinct de la séance du 31 octobre 2022 de la commission.

📁 **Ces rapports sont joints au procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022.**

Vote de délibérations :

Délibération 2020-2025 N° 067 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire en vue de l'élaboration du devis général de TTC 325'000 F pour l'agrandissement de l'école, sise rue Centrale 64. Parcelle No 5573 / RF 29.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le premier crédit d'étude voté le 17 avril 2018, délibération N° 2015-2020 D – 081, d'un montant de TTC 225'000 F ; approuvée par le département présidentiel le 11 juin 2018, et le premier crédit d'étude complémentaire voté le 15 septembre 2020, délibération N° 2020-2025 D-009, d'un montant de TTC 80'000 F ; approuvée par le département de la cohésion sociale le 5 novembre 2020 ;

Vu la requête en autorisation de construire déposée par le bureau d'architectes De Planta en date du 16 octobre 2020, dont le dossier a été autorisé le 21 avril 2021 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 31 octobre 2022, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ce crédit d'étude complémentaire de TTC 325'000 F ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le conseil municipal décide
en présence de 13 de ses membres**

par 13 oui (unanimité), 0 non et 0 abstentions

1. D'ouvrir un crédit complémentaire d'étude de TTC 325'000 F, qui sera ajouté aux crédits d'étude de TTC 225'000 F, voté le 17 avril 2018, délibération N° 2015-2020 D – 081, et TTC 80'000 F, voté le 15 septembre 2020, délibération N° 2020-2025 D-009.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements – Rubrique 2170.15.50400.00, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'engagement des travaux d'agrandissement de l'école, qui sera voté ultérieurement.
4. En cas de non-réalisation du projet d'agrandissement de l'école, le crédit d'étude devra être amorti au moyen d'une annuité, conformément à l'article 40, alinéa 7 lettre n, RAC (règlement d'application de la loi sur l'administration des communes – B 6 05.01).

Objets renvoyés en commission pour étude

Commission « Finances » :

Modifications du règlement du fonds d'aide sociale en Suisse et du règlement du fonds d'aide humanitaire

M. le Maire Pascal WASSMER propose le renvoi du projet de modification du règlement du fonds d'aide sociale en Suisse et du règlement du fonds d'aide humanitaire à la prochaine séance de la commission des Finances.

À l'unanimité (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'étude du projet de modification du règlement du fonds d'aide sociale en Suisse et du règlement du fonds d'aide humanitaire à la prochaine séance de la commission des Finances.

Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Commune ou à la Mairie